

Ainsi les verbes sont actifs ou passifs, selon que le sujet de la proposition exerce sur autrui, ou souffre lui-même de la part d'autrui, l'action exprimée par le verbe.

A la rigueur, nous ne devrions pas admettre de verbes passifs dans notre langue, puisque nous n'avons pas de formes particulières, d'inflexions distinctes pour les cas où l'action est exercée par autrui sur le sujet de la proposition. Les Latins expriment par un seul mot, et au moyen d'une inflexion différente, *être aimé, je suis aimé*, etc., etc.; mais nous ne pouvons exprimer toutes les formes relatives au passif que par la combinaison des formes du verbe *être* avec le participe passé d'un autre verbe : ce n'est donc pas, rigoureusement parlant, pour nous une voix différente; et *être aimé, je suis aimé* n'est pas plus un verbe passif que *être malade, je suis malade*.

(M. Estarac, tome II, page 203.)

Quoi qu'il en soit, tout verbe passif a nécessairement un verbe actif (287); et tout verbe actif a son verbe passif (288); de sorte qu'on peut établir en principe qu'on reconnaît un verbe actif quand on peut le tourner en passif, et un verbe passif lorsqu'on peut le changer en actif.

En français, on fait peu d'usage du verbe passif; on préfère d'employer le verbe actif, parce qu'il dégage la phrase de petits mots qui gênent la construction; c'est en cela que le génie de la langue française diffère beaucoup de celui de la langue latine. On ne dirait pas bien : « Tous les jours ceux qui m'ont donné l'être *sont vus* par moi; » mais on doit dire : « *Je vois* tous les jours ceux qui m'ont donné l'être. »

(Lévizac, page 4, tome II.)

Souvent aussi, au lieu de faire usage du verbe passif, on emploie le verbe actif, avec le pronom réfléchi, et alors on donne au verbe

(287) Le verbe *obéir* fait exception, et c'est le seul. On dit : *Je veux être obéi*, quoique l'on ne dise pas *j'obéis quelqu'un*. — « Est-il si pénible d'aimer pour être aimée, de se rendre aimable pour être heureuse, de se rendre estimable pour être obéie? » (J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. V.) — « La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus; mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints? » (Le même, liv. II, page 116.)

C'en est fait; j'ai parlé : vous êtes *obéie*,  
Vous n'avez plus, Madame, à craindre pour ma vie.

(Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 4.)

(288) Le verbe actif *avoir* fait exception. On ne dit pas en parlant de *quelqu'un* ou de quelque chose : *il est eu, ou elle est eue*.

pour complément objectif (régime direct), un pronom de même personne que le sujet.

(M. Maugard, page 241.)

Nos jours, filés de toutes soies,  
Ont des ennuis comme des joies;  
Et de ce mélange divers  
*Se composent* nos destinées,  
Comme on voit le cours des années  
Composé d'étés et d'hivers.

(Malherbe, *Ode au cardinal de Richelieu*, 1623 ou 1624.)

On n'exécute pas tout ce qui *se propose*,  
Et le chemin est long du projet à la chose.

(Molière, *Tartufe*, acte III, sc. 1.)

Le verbe passif se conjugue dans tous ses temps avec le verbe *être*.

### § III.

#### DU VERBE NEUTRE.

Le verbe neutre diffère du verbe actif, en ce que celui-ci exprime une action qui se dirige directement vers son objet, tandis que celle du verbe neutre n'aboutit vers l'objet qu'indirectement, c'est-à-dire qu'à l'aide d'une préposition. D'où il suit que le verbe neutre n'a jamais de régime direct, et qu'on ne peut jamais, par conséquent, le faire suivre d'un des mots *quelqu'un, quelque chose*; de même qu'il ne peut jamais adopter la voix passive, puisqu'il n'y a que les verbes qui aient un régime direct qui en soient susceptibles. C'est pourquoi *marcher* et tous ceux de ce genre sont des verbes neutres, puisqu'ils ne peuvent être suivis des mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, et qu'ils ne peuvent pas non plus se tourner par le passif. *Agir quelqu'un, marcher quelqu'un, être agi, être marché* ne sont d'aucune langue.

Les verbes neutres sont de deux sortes : les uns dont l'action peut se porter au dehors, et conséquemment qui ont un régime indirect, mais que quelques Grammairiens nomment à cause de cela verbes neutres transitifs, comme *venir, nuire*, etc.; car il faut nécessairement dire : *venir de la campagne, nuire à sa réputation*; les autres dont l'action se concentre en eux-mêmes, qui n'ont donc pas de régime, et auxquels, pour cette raison, on a quelquefois donné le nom d'*intransitifs*; tels sont : *dormir, vivre, rire, marcher*, etc.

Parmi les verbes neutres, il y en a qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *régner, vivre, languir*, etc.; d'autres avec *être*, comme *tomber, arriver*; et enfin il y en a un certain nombre qui,

selon l'occurrence, prennent tantôt *avoir* et tantôt *être*, tels sont : *cesser, grandir, passer*, etc. Nous indiquerons, dans un instant, dans quel cas cela a lieu. Voyez p. 464 et suiv.

REMARQUE. — Dans ces verbes, l'auxiliaire *être* est employé pour le verbe *avoir*. Ainsi *je suis tombé, je suis arrivé* équivalent, pour le sens, à *j'ai arrivé, j'ai tombé*; c'est une irrégularité particulière au génie de notre langue. Il est aisé d'après cela de distinguer un verbe passif d'un verbe neutre conjugué avec *être*. En effet, *je suis encouragé* n'équivaut nullement à *j'ai encouragé* : c'est donc un verbe passif.

## § IV.

## DES VERBES PRONOMINAUX.

Les verbes pronominaux, qu'on appelle aussi *réfléchis*, sont ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne : *je me, tu te, il se, nous nous, vous vous, ils ou elles se*. JE ME *flatte*, TU TE *méfies* sont donc des verbes pronominaux.

On divise les verbes pronominaux en verbes *pronominaux accidentels* et en verbes *pronominaux essentiels*.

Les verbes pronominaux accidentels sont des verbes actifs ou neutres conjugués avec deux pronoms de la même personne, mais qui ne le sont qu'accidentellement, tels sont : *je me donne, je me plains*. En effet, on dit également avec un seul pronom : *je donne, je plains* (289).

Les verbes pronominaux essentiels sont ceux qui ne peuvent être employés sans deux pronoms de la même personne, comme : *je m'empare, je me repens, je m'abstiens*.

Quoiqu'on ne puisse pas mettre *quelqu'un* ou *quelque chose* après les verbes pronominaux essentiels, comme cela a lieu à l'égard des verbes actifs, et qu'on ne puisse pas dire : *se repentir quelque chose, s'emparer quelqu'un*, de même que l'on dit : *se donner quelque chose, s'attacher quelqu'un*; cependant il n'en est pas moins certain que ces verbes ont une signification active que le sens indique clairement. Par exemple, S'ABSTENIR est pour *se tenir loin de*; S'EMPARER pour *se mettre en part*; S'INGÉNIER pour *se rendre ingénieux*, etc.; ainsi l'action exprimée par les verbes pronominaux essentiels est réellement reçue par le second pronom; et par consé-

(289) Voyez aux Remarques détachées, lettre D, une observation sur l'emploi du verbe pronominal *se disputer*.

quent, dans ces verbes, ce second pronom est toujours régime direct.

Il faut excepter *s'arroger*, où le pronom est régime indirect. A. L.

Il est donc bien facile de reconnaître les verbes pronominaux essentiels; néanmoins, afin qu'on ne soit pas embarrassé pour l'application des règles que nous donnerons sur leur participe, nous allons en présenter la liste :

S'abstenir.	S'ébouler.	S'ingénier.
S'accouder.	S'érouler.	S'ingérer.
S'accroupir.	S'embusquer.	Se mécompter.
S'acharner.	S'emparer.	Se méfier.
S'acheminer.	S'empreser.	Se méprendre.
S'adonner.	S'en aller.	Se moquer.
S'agenouiller.	S'encanailler.	S'opiniâtrer.
S'agripper.	S'enquérir.	Se parjurer.
S'aheurter.	S'enquêter.	Se prosterner.
S'amouracher.	S'en retourner.	Se racquitter.
S'arroger.	S'escrimer.	Se ratatiner.
S'attrouper.	S'estomaquer.	Se raviser.
Se blottir.	S'évader.	Se rebeller.
Se cabrer.	S'évanouir.	Se rebéquer.
Se carrer.	S'évaporer.	Se récrier.
Se comporter.	S'évertuer.	Se rédimer.
Se défier.	S'extasier.	Se refrogner.
Se dédire.	Se formaliser.	Se réfugier.
Se démener.	Se gargariser.	Se réparer.
Se désister.	Se gendарmer.	Se rengorger.
Se dévergondar.	S'immiscer.	Se repentir.
S'ébahir.	S'industrier.	Se souvenir.

— L'Académie ne reconnaît pas les deux verbes marqués en italiques; mais il faut ajouter *s'ébattre, se ressouvenir*, et aussi *se refrogner*, synonyme de *se refrogner*. A. L.

Enfin, parmi les verbes pronominaux accidentels, il y en a quelques-uns qui doivent être considérés, en quelque sorte, comme pronominaux essentiels : ce sont ceux où le second pronom est tellement lié au verbe par le sens, qu'on ne saurait le retrancher sans porter atteinte à la signification du verbe. Ces verbes sont au nombre de douze; savoir :

S'attacher.	S'aviser.	Se plaindre.
S'apercevoir.	Se disputer.	Se prévaloir.
S'attaquer.	Se douter.	Se taire.
S'attendre.	Se louer ( <i>se féliciter</i> ).	Se servir.

Tous les verbes pronominaux prennent le verbe *être* pour former leurs temps composés; mais alors le verbe *être* est employé pour *avoir* : *je me suis flatté*, est pour *j'ai flatté moi*.

## § V

## DU VERBE IMPERSONNEL OU UNIPERSONNEL.

Les verbes auxquels les Grammairiens donnent ordinairement le nom d'impersonnels, et que nous appelons unipersonnels, sont certains verbes défectueux que l'on n'emploie, dans tous leurs temps, qu'à la troisième personne du singulier : *il faut, il importe, il y a, etc.*

Peut-on dire réellement que ce soit là une *personne*, puisque ces verbes ne prennent jamais de sujet déterminé, et que l'action qu'ils expriment ne peut être attribuée à une certaine personne ou à une certaine chose? Cette raison nous fait préférer la dénomination de *verbe impersonnel*, la seule adoptée par l'Académie.

A. L.

Dans les verbes unipersonnels, le pronom *il* ne joue pas le même rôle que dans les autres verbes, où il tient toujours lieu d'un nom déjà exprimé; quand je dis : « Un jeune homme sans expérience est « souple aux impressions du vice; *il* s'aigrit des avis qu'on lui « donne; *il* songe peu à se pourvoir de réflexions utiles; *il* est pro- « digue et présomptueux; *il* est épris de tout ce qu'*il* voit, et se lasse « bientôt de ce qu'*il* a le plus aimé; » on voit que tous ces *il* sont mis pour le mot *jeune homme*.

Dans les verbes unipersonnels, au contraire, le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, et n'est pas réellement le sujet du verbe; c'est une espèce de mot indicatif qui équivaut à *ceci*, et qui annonce simplement le sujet du verbe; exemple : *IL est nécessaire que je sorte*; *IL convient que vous suiviez mes conseils*; c'est-à-dire, *CECI, que je sorte, est nécessaire*; *CECI, que vous suiviez mes conseils, convient*. Il en est de même à l'égard des phrases suivantes :

Pour bien juger des grands, *il* faut les approcher.

(L'abbé Aubert, fable 19, liv. III.)

*Il* faut rendre meilleur le pauvre qu'on soulage;

C'est l'effet du travail, en tout temps, à tout âge.

(Saint-Lambert, *les Saisons : l'Hiver.*)

— Voyez nos observations sur le mot *il*, pages 277 et 325. A. L.

Parmi les verbes unipersonnels, il y en a qui le sont de leur nature, c'est-à-dire, qui ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne du singulier, comme *il pleut, il neige*; et d'autres qui sont tantôt unipersonnels et tantôt personnels, selon que le pronom *il* y est employé avec un sens vague, et comme tenant lieu de *ceci*, ou dans un sens précis, et ayant rapport à un substantif qu'on peut

substituer à ce pronom. *Convenir, arriver* sont unipersonnels dans ces phrases : *Nous tenons tout de Dieu*; *IL convient que nous lui rapportions toutes nos actions*; *IL arrive souvent que, etc.*; mais ils sont personnels dans celles-ci : *Pardonnez à votre fils, IL convient de son tort*; *IL arrivera plus tôt une autre fois*; effectivement on peut dire *votre fils convient de son tort, etc.*

Les verbes unipersonnels se conjuguent les uns avec *avoir*, comme *il a plu, il a tonné*; les autres avec *être*, comme *il est important, il est résulté*.

## ARTICLE VI.

## DES VERBES AUXILIAIRES.

Les verbes auxiliaires sont *avoir* et *être*.

L'auxiliaire *avoir* sert, 1° à se conjuguer lui-même dans ses temps composés : *j'ai eu, j'avais eu, j'aurais eu*; 2° il sert à conjuguer les temps composés du verbe *être*; *j'ai été, j'eus été, j'avais été*; 3° les temps composés des verbes actifs, comme : *j'ai aimé la chasse*; 4° les temps composés de tous les verbes neutres dont le participe est invariable : *j'ai dormi, j'ai marché*; 5° enfin, les temps composés d'un grand nombre de verbes unipersonnels : *il a plu*. (Wailly, page 17.)

L'auxiliaire *être* sert à conjuguer, 1° les verbes passifs dans tous leurs temps : *être aimé, il est aimé, il était aimé*; 2° les temps composés de verbes pronominaux : *Je me suis blessé, nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes*; 3° les temps composés des verbes neutres dont le participe est variable : *Il est tombé en démence, elle est arrivée en bonne santé*; 4° les temps composés de certains verbes unipersonnels : *il est arrivé que, etc.*; et même les temps de quelques verbes unipersonnels : *IL EST UTILE que vous écriviez*.

(Même autorité.)

Le verbe *être* et le verbe *avoir* ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont joints à quelque participe passé d'un autre verbe, pour en former les temps composés; hors de là, *avoir* est, de même que *chanter* et *rire*, un verbe adjectif; et *être* est, comme nous l'avons dit (page 441), un verbe substantif, c'est-à-dire, un verbe qui signifie l'affirmation sans aucun attribut, un verbe qui marque l'état de la personne dont on parle, et les qualités qu'on lui attribue, comme dans ces phrases : *Alexandre ÉTAIT un grand conquérant*. — *Nous SERONS heureux dans le ciel*. (Restaut, page 319. — Demandre, *Dict de l'Eloc.*)

Quelquefois aussi le verbe substantif *être* devient un verbe adiec-

tif, quand, avec l'affirmation, il renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'être, comme dans cette phrase : « Corneille « *était* du temps de Racine, » c'est-à-dire, *existait*. — « Dieu dit : « Que la lumière *soit*, et la lumière *fut*. »

(MM. de Port-Royal, page 171.)

## ARTICLE VII.

## DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes est appelé par les Grammairiens conjugaison, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug*; et non seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle sont appelés *verbes d'une même conjugaison*; mais, en appliquant le même terme à une signification plus particulière, on dit *la conjugaison* d'un verbe pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que conjuguer un verbe, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les modes et les temps.

Avant que d'en venir à la classification des conjugaisons, l'ordre demanderait peut-être que, comme les différentes conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs modes et de leurs temps, on traitât présentement de la manière dont ces modes et ces temps ont coutume de se former. Mais attendu que la marche que les verbes suivent à cet égard varie suivant les différentes classes ou conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il serait difficile de bien saisir cette formation, sans avoir aucune notion de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler après qu'on aura donné la conjugaison des verbes auxiliaires, et celle des verbes réguliers et irréguliers.

Chaque verbe de la langue française prend ordinairement de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on est dans l'usage de classer les conjugaisons suivant les différentes terminaisons des infinitifs, qui sont réduites à quatre classes de conjugaisons.

La première est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *er*, comme *aimer*, *chanter*, etc.

La seconde est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *ir*, comme *finir*, *emplir*, etc.

La troisième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *oir*, comme *recevoir*, *devoir*, etc.

Et la quatrième est celle des verbes dont l'infinitif est terminé en *re*, comme *rendre*, *plaire*, etc.

Dans chacune de ces conjugaisons, il y a des verbes réguliers, des verbes irréguliers, et des verbes défectifs.

Un verbe est réputé régulier lorsque, dans tous ses modes et dans tous ses temps, il prend exactement toutes les formes qui appartiennent à l'une des quatre conjugaisons; il est réputé irrégulier lorsque, dans quelques temps, il prend des formes différentes de celles qui caractérisent la conjugaison à laquelle il appartient. Un verbe est défectif lorsqu'il manque d'un ou de plusieurs temps, ou seulement quand un de ses temps n'est point employé à toutes les personnes.

Quoique les verbes *avoir* et *être* fassent partie des verbes irréguliers, la nécessité où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes oblige à les placer avant les quatre conjugaisons principales.

## ARTICLE VIII.

## DE LA CONJUGAISON DU VERBE AUXILIAIRE

## A VOIR (290).

## INDICATIF (PREMIER MODE).

## PRESENT ABSOLU.

J'ai (291).	Nous avons.
Tu as (292).	Vous avez (293).
Il ou elle a.	Ils ou elles ont.

(290) Le verbe *avoir* a ceci de particulier que, tandis que la plupart des autres verbes ont besoin de lui pour former leurs *temps composés*, il est le seul qui trouve en lui-même de quoi former les siens. Nous avons indiqué, page 455, l'usage que l'on fait de ce verbe comme auxiliaire.

(291) On écrit *j'ai*, et l'on prononce *jé*.

(292) Règle générale. — La seconde personne du singulier prend un *s* final; il n'y a d'exception que pour les verbes *vouloir*, *pouvoir*, *valoir*, *prévaloir*, qui prennent un *x* à la première et à la seconde personne du singulier. — Et *faillir*.

(293) Règle générale. — Toutes les secondes personnes plurielles des *temps simples* sont terminées par *s* ou par *z*: elles sont terminées par *z* quand l'*e* qui précède est un *e* fermé; par *s* quand cet *e* est muet: Vous *avez*, vous *eussiez*, vous *aimiez*; vous *eûtes*, vous *aimâtes*, vous *reçûtes*, etc.